

tion. Si l faut encore y destiner tout le temps d'un prêtre expérimenté dans le maintien des affaires en général et capable de mener à bonne fin l'exploitation de l'agriculture, on se sent ma tériellement incapable d'autant de sacrifices à moins qu'il y ait un intérêt plus qu'ordinaire à le faire.

Pour ma part, je vois un si grand besoin de diriger fortement l'attention des élèves de nos collèges vers l'agriculture comme l'industrie par excellence dans cette province et comme moyen de relever la position sociale du cultivateur de l'avenir, j'y vois même un problème si important, que je me permettrais de suggérer qu'un premier essai soit fait dans cette province, d'une exploitation agricole basée sur les meilleures pratiques payantes, et dirigée par un prêtre intelligent et éclairé, lequel deviendrait, tôt ou tard, une autorité par toute la province en matière d'agriculture, et d'agriculture tout à fait rémunérative. J'ai compris que Mgr de Chicoutimi, qui est en même temps le supérieur de cette importante institution enseignante, entrerait volontiers dans cette voie, si les ressources nécessaires lui étaient assurées.

**CONFERENCE AGRICOLE PRATIQUE.**

Par M. l'abbé L. E. Dauth.

**EXPERIENCE PERSONNELLE—MAUVAISE CULTURE—TROIS SECRETS EN AGRICULTURE—CULTURE RICHEUNE—NECESSITE DES ENGRAIS—RESULTATS D'UNE BONNE CULTURE.**

Il paraît que l'autorité diocésaine veut bien disposer d'un de ses apôtres, dans l'intérêt de l'agriculture, et que le choix en est tombé sur M. l'abbé L. E. Dauth, curé de St-Léonard et autrefois de St-Valère de Bulstrode, où il est encore présent par le souvenir. Sa Grandeur Mgr Gravel ne pouvait avoir la main plus heureuse. En effet, M. Dauth est éminemment qualifié à remplir cette tâche importante, ayant lui-même défriché et cultivé la terre. De plus il a considérablement augmenté ses connaissances agricoles, lors de son voyage en Europe; ce que le département de l'agriculture a reconnu en l'appelant récemment au Conseil d'agriculture de la province de Québec. Inutile de dire que le nouveau conseiller agricole n'enseigne que ce qu'il a fait ou vu lui-même. Sur l'invitation de MM. le curé J. N. Tessier et D. O. Bourbeau, présidents honoraires et actif du cercle agricole de la paroisse de St-Victoire d'Arthabaska, M. Dauth a bien voulu venir nous faire une conférence agricole. Cette dernière à laquelle toutes les paroisses du comté étaient représentées, a eu lieu dans l'église, jeudi, le 15 courant, et la nef n'a pu contenir tout le monde. On y comptait plus de 500 personnes. Les abbés Pothier, Bellemare, Mailhot, Millet, Désautels et Poirier s'y sont aussi rendus, pour témoigner de leur sympathie à la cause agricole et à son vaillant défenseur.

"J'ai accepté avec plaisir," a dit le conférencier, "l'invitation de vous parler d'agriculture. Je ne suis pas venu ici pour vous faire des compliments ou de la rhétorique, mais pour dire ce que j'ai fait moi-même et ce que vous pouvez également faire si vous le voulez. On cultive généralement très mal; il doit en être de St-Victoire comme des paroisses de St-Valère, de St-Girgère et autres dans la province que j'ai eu l'occasion de connaître. Il y a entre autres trois secrets importants en agriculture: égarer, amublir et engraisser. On perd son temps et son argent, si on les néglige..." Il continuait en développant ces trois points princi-

aux, donnant les moyens de conserver les engrais de la ferme et de les augmenter par l'addition du terre ou d'autres matières. Après avoir fortement recommandé l'usage des phosphates, chaux, plâtre, cendre et sel, comme fertilisants, il prouva que la culture presque exclusive de l'avoine était ruineuse pour le cultivateur et le sol et qu'on devait la remplacer en grande partie par celle des pois, légumes, etc.

"Il faut vous procurer des engrais," a ajouté M. Dauth, "toutes les terres ont besoin d'être engraisées." On me dira: "Nous n'avons pas les moyens d'avoir des engrais..." mais vous avez bien de l'argent pour acheter de la farine. Pourquoi ne pourriez-vous pas vous procurer un peu d'engrais pour commencer? Je suppose qu'il s'expédie ici 25 chars de farine par année... Je voudrais voir arriver à la place 25 chars de chaux. (Applaudissements.)

(Oui, en effet, cela coûterait bien moins cher et avec un peu de phosphate fera pousser non seulement le blé, mais le trèfle, les pois, la lentille, puis finalement le foin et tout les produits agricoles. — R&P.)

Il termina en nous faisant part de son genre de culture et des résultats obtenus. C'est ainsi que M. Dauth avec 16 arpents de terre a récolté 110 mi notes de patates de la semente de 44 minots; 800 minots de navets batifs de Milan, sur un arpent de terre; 1,400 bottes de foin sur quatre arpents tandis qu'un moyen de légumes et de fourrage vert, il a nourri sur un arpent et demi de terre, trois vaches dont le lait fourni à la fromagerie lui a rapporté la jolie somme de \$91, sans compter une certaine quantité de beurre faite à domicile.

M. D. O. Bourbeau, qui arrivait de la convention annuelle de la société d'Industrie laitière, à St-Thérèse, félicita et remercia le conférencier, disant n'avoir jamais entendu une conférence plus intéressante, et lui assurant, comme témoignage de reconnaissance, que les cultivateurs s'efforceraient de suivre ses bons conseils, c'est-à-dire d'aimer leur terre et de les cultiver mieux que par le passé.

J. A. POIRIER.  
Victoriaville, 20 déc. 1892.

**Sociétés et Cercles.**

**LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.**

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'article suivant que nous adressons notre correspondant *Agricola* et qui forme une étude très élaborée sur un sujet du plus haut intérêt.

Lo "Courrier de Saint-Hyacinthe" vient de publier un communiqué au sujet des sociétés d'agriculture. Cet écrit, fort bien fait d'ailleurs, prétend qu'il est question d'abolir les sociétés d'agriculture, pour les remplacer par des cercles agricoles. Si le correspondant en question croit trouver dans le beau travail publié récemment par M. Gigault, la condamnation à mort des sociétés d'agriculture, en général, il se trompe. — Le public agricole admet l'utilité de plusieurs sociétés d'agriculture qui fonctionnent bien, mais il s'est glissé bien des abus dans la plupart des sociétés de comté, il importe d'en faire disparaître au moins les plus criants et, de faire en sorte que les cultivateurs éloignés des centres où fonctionnent ces sociétés ne soient pas entièrement privés, comme ils le sont aujourd'hui, de l'encouragement accordé par la loi non pas à quelques localités privilégiées dans chaque comté, mais à toutes les parties de la province.

Voyons d'abord quel est le but des

sociétés d'agriculture d'après les lois qui les sanctionnent. La clause 1840 des S. R. dit en substance: Le but des sociétés de comté est d'encourager l'amélioration de l'agriculture, de l'horticulture, de la sylviculture, de la mécanique, etc. 1<sup>o</sup>.—En tenant des assemblées pour discuter et entendre des conférences sur des sujets se rattachant à la théorie et à la pratique de la culture perfectionnée; 2<sup>o</sup>.—En encourageant la circulation des journaux d'agriculture; 3<sup>o</sup>.—En offrant des prix pour des essais sur des questions de théorie et de pratique agricole; 4<sup>o</sup>.—En se procurant des animaux de belle race, de nouvelles variétés de plantes et de graines, et des grains de semailles des meilleures espèces; 5<sup>o</sup>.—En organisant des parties de labour, des concours de récoltes sur pied et des concours pour les terres les mieux cultivées et 6<sup>o</sup>.—En tenant des expositions."

Or, il faut bien l'admettre, nos sociétés en général, semblent avoir pour but unique de tenir les expositions. Et ces expositions, en règle ordinaire, ne peuvent avoir d'intérêt que pour un petit nombre des cultivateurs habitant les environs immédiats du lieu choisi. Les cultivateurs éloignés n'y peuvent pas amener d'animaux ou de produits, surtout dans les mauvais chemins d'automne, sans s'exposer à perdre beaucoup plus qu'ils ne sauraient gagner.

De conférences et de discussions, des bibliothèques agricoles et des autres moyens à prendre en vue d'instruire les cultivateurs, la plupart des sociétés telles que constituées, n'y ont nullement pourvu. Or, instruire nos cultivateurs de manière à rendre leur agriculture plus profitable, voilà, essentiellement, le but principal de la loi. En conséquence, ce que les amis du progrès agricole désirent, pour l'avenir, c'est que les hommes bien pensants parmi nos cultivateurs trouvent le moyen de se réunir, dans leurs localités respectives, afin de chercher ensemble ce qu'il faut faire pour assurer le progrès de l'agriculture. En vue d'y arriver, il faut que l'action des sociétés d'agriculture atteigne toutes les parties de la province. Or, il est prouvé par les documents publics que sur environ 750 paroisses dans la province—222 ne comptent pas un seul membre dans les sociétés d'agriculture et que 200 autres paroisses n'en comptent qu'un nombre insignifiant.—C'est donc le plus grand nombre de nos paroisses qui ont été jusqu'ici pratiquement exclues des avantages que la loi offre à la province toute entière.

Est-il juste que cet état de choses continue plus longtemps? Ne peut-on pas trouver le moyen de concilier tous les intérêts, et en même temps de faire en sorte que les octrois votés en faveur des sociétés d'agriculture portent des fruits d'utilité générale?

Pour prouver que le remède suggéré est efficace, je ne citerai qu'un seul exemple, pris parmi un bon nombre de sociétés d'agriculture réorganisées au moyen de cercles agricoles de paroisse, et cela depuis deux ou trois ans.

Le comté de Terrebonne a environ trente lieues d'étendue dans sa plus grande longueur. Les paroisses de Ste-Anne des Plaines, Terrebonne, Ste-Thérèse, St-Jérôme, St-Janvier, Ste-Sophie, sont situées dans la vallée du St-Laurent et sont pour la plupart très riches. Or, dans ces années dernières l'unique société de comté comptait à peine 60 membres, lesquels se recrutaient dans trois paroisses tout au plus. Les huit paroisses situées dans les montagnes et formant le reste du comté, qui jusque là n'avaient jamais compté un seul membre à la société, se sont organisées, avec la permission du

Conseil d'Agriculture on une société distincte, laquelle est connue sous le nom de Société No 2 du même comté. Chacune de ces paroisses a son cercle; le président du cercle est le directeur de la société d'agriculture pour sa paroisse et les divers présidents se réunissent pour établir le programme d'opérations de la société.

Tous les ans il y a deux réunions générales des membres de la société dans lesquelles les intérêts généraux de la société sont étudiés. Dans la réunion d'été, il y a grand-messe, sermon de circonstance, et dans l'après-midi, un congrès des cercles. MM. les curés de chacune de ces paroisses donnent leur concours entier aux cercles et se font un devoir d'assister en corps au congrès. Cette société compte environ 400 membres cette année et le bien qu'elle opère est tout à fait remarquable. Chaque cercle achète un ou plusieurs reproducteurs de choix, fait venir et cultive des semailles améliorées de la ferme d'Ottawa, achète en commun les meilleures graines fourragères, etc. encourage la fabrication des meilleurs beurres et fromages, etc, etc.

J'ai cité Terrebonne; je pourrais également citer la société du Lac St-Jean, celle du Lac Nominique, dans le haut du comté d'Ottawa, et quelques autres qui fonctionnent d'après le principe de l'Union des Cercles.

Je me demande pourquoi d'aussi beaux résultats ne seraient pas possibles dans les autres comtés de la province.

J'espère que cette question de la réorganisation des sociétés d'agriculture au moyen des cercles de paroisses, ou de "Farmers' Clubs, pour les localités habitées par nos cultivateurs parlant l'anglais, sera bientôt étudiée à fond par tous les amis de l'agriculture en cette province.

**AGRICOLA.**

**LES CERCLES AGRICOLES. LEUR AVENIR.**

Nous reproduisons de *La Minerce* le compte rendu suivant de la Convention des Cercles agricoles des Montagnes du Comté de Terrebonne. Rien de plus encourageant que ce rapport; rien de plus édifiant, à notre avis, que ces quatre cents montagnards réunis, au pied du fauël, à la suite de leurs bons curés remerciaient Dieu des faveurs accordées pendant l'année puis se réunissant en Convention en vue d'étudier les moyens de faire prospérer davantage l'agriculture de leurs localités respectives, dans l'avenir. Voilà un bel exemple que tous les comtés de la province pourraient, ce nous semble, suivre avec grand profit pour eux d'abord et pour le pays tout entier:

**LA CONVENTION AGRICOLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS.**

La réunion des huit cercles agricoles composant la Société d'agriculture No 2 du comté de Terrebonne, réparties dans les paroisses suivantes: Sainte-Agathe, Sainte-Adèle, Saint-Sauveur, Saint-Jovite, Saint-Faustin, Sainte-Lucie, Sainte-Marguerite et Saint-Hypolite, a eu un beau succès.

Toutes ces paroisses étaient largement représentées à cette convention, à laquelle assistaient MM. les abbés S. A. Moreau, curé de Sainte-Agathe, S. Oimot, curé de Saint-Jovite, J. Lamoignon, curé de Sainte-Lucie, M. Corbeil, curé de Saint-Faustin. MM. les curés de Sainte-Adèle, Saint-Hypolite et Saint-Sauveur n'ont pu assister à cette fête, leur présence étant requise à Sainte-Jérôme pour l'office des Quarante Heures.

Une messe solennelle fut chantée à l'église paroissiale, à 10 heures, où l'on vit une foule immense venue de toutes les parties du comté et de la paroisse.